MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des relations internationales et de la stratégie

Guide de la campagne de subvention 2026 pour la valorisation de la recherche stratégique

Dans le cadre de son dispositif de soutien à la recherche stratégique, la DGRIS organise annuellement une campagne de subvention. Cette campagne s'adresse à des actions relevant de la recherche stratégique, mises en œuvre par des acteurs privés et répondant à un double objectif : faire rayonner la pensée stratégique nationale ; acculturer la population française aux enjeux liés aux études stratégiques. Chaque année plus de 30 actions sont subventionnées (publications, colloques, traductions, podcasts, etc.)

1 - Les priorités stratégiques de la DGRIS

Les projets présentés par les organismes seront examinés au prisme des priorités stratégiques de la DGRIS :

- NUCLEAIRE, PROLIFERATION BALISTIQUE, NRBC ;
- RELATION TRANSATLANTIQUE, OTAN, EUROPE DE LA DEFENSE ;
- RUSSIE, EUROPE ORIENTALE, CAUCASE ET ASIE CENTRALE ;
- PROSPECTIVE STRATEGIQUE, CONFLITS FUTURS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES ;
- SPATIAL, MARITIME ET FONDS MARINS ;
- CYBER, TELECOM, INFORMATIONNEL, COGNITIF, METHODES DE GUERRE HYBRIDE ;
- AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT ;
- CLIMAT, ENERGIE, DEMOGRAPHIE, NOUVEAUX ENJEUX STRATEGIQUES ;
- INDOPACIFIQUE ;
- RH, TRANSFORMATION NUMERIQUE, LAWFARE, SANTE.

2 - Les critères d'éligibilité

Pour que le dossier de candidature soit éligible, l'organisme doit fournir, dans les délais d'ouverture de la campagne, l'ensemble des documents suivants à la DGRIS et l'action doit s'inscrire dans le champ des études stratégiques.

Votre demande de subvention est inférieure à 23 000 €

Pour les demandes de subvention inférieures à 23 000 €, votre dossier de candidature doit contenir les éléments suivants :

- le formulaire de demande de subvention dûment complété (le RNA doit impérativement être renseigné) et signé (CERFA n°12156*06 téléchargeable ci-dessous). Le formulaire doit être le plus détaillé possible.

- les statuts
- un avis de situation récent au répertoire SIREN (téléchargeable sur le site de l'Insee)
- le RIB
- si vous avez bénéficié d'une subvention en 2025, un compte-rendu financier de subvention (CERFA n°15059*02 téléchargeable ci-dessous). La complétion du formulaire doit être la plus détaillée possible. La DGRIS doit être en mesure de bénéficier des informations pour vérifier la bonne utilisation de la subvention. Le bénéficiaire est encouragé à fournir des annexes détaillant plus amplement le projet réalisé l'année précédente.

Votre demande de subvention est supérieure ou égale à 23 000 €

Pour les demandes de subvention supérieures à 23 000 €, votre dossier de candidature doit contenir les éléments suivants :

- le formulaire de demande de subvention dûment complété (le RNA doit impérativement être renseigné) et signé (CERFA n°12156*06 téléchargeable ci-dessous)
- les statuts
- un avis de situation récent au répertoire SIREN (téléchargeable sur le site de l'Insee)
- le RIB
- si vous avez bénéficié d'une subvention en 2025, un compte-rendu financier de subvention (CERFA n°15059*02 téléchargeable ci-dessous). La complétion du formulaire doit être la plus détaillée possible. La DGRIS doit être en mesure de bénéficier des informations pour vérifier la bonne utilisation de la subvention. Le bénéficiaire est encouragé à fournir des annexes détaillant plus amplement le projet réalisé l'année précédente
- la fiche d'impact (fiche téléchargeable ci-dessous), ne renseigner que les éléments surlignés (à transmettre en version WORD)
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'association pour l'année n-1 (2025)

3 - Les critères de sélection

La DGRIS évalue l'ensemble des candidatures selon les critères suivants :

- L'adéquation entre l'action proposée et les objectifs poursuivis par le dispositif de subvention;
- La pertinence de l'action au regard des priorités stratégiques de la DGRIS ;
- La clarté et justification des choix des actions proposées ;
- La proportionnalité de la demande de subvention au regard des actions envisagées ;
- La définition d'objectifs assortis d'indicateurs mesurables et atteignables.

4- Une attention particulière sera portée aux actions revêtant l'un ou plusieurs volets détaillés ci-dessous :

Relève stratégique

- L'action requière la participation de doctorants ou post-doctorants dans le domaine des études stratégiques ;
- L'action requière la participation d'étudiants dans le domaine des études stratégiques.

Public ciblé

- L'action s'adresse à un jeune public et répond à l'objectif d'acculturation de la jeunesse aux enjeux liés aux études stratégiques (lien Armée – Jeunesse) ;
- L'action s'adresse au grand public et répond à l'objectif d'acculturation de la population aux enjeux liés aux études stratégiques (lien Armée – Nation) ;
- L'action s'adresse à un public averti ou aux membres de la communauté académique et contribue au rayonnement de la pensée stratégique française.

Valorisation

- L'action revêt un format innovant (podcast, wargame, ateliers de travail, etc.)
- L'action revêt une dimension participative (conférence, colloque, évènement)
- L'action fait l'objet d'une communication large (site internet, réseaux sociaux)

Partenariats

- En vue de la réalisation de cette action, l'organisme a établi des relations avec un ou plusieurs acteur(s) ministériel(s) (MEAE, ministère de la Culture, ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur et de l'Espace)
- En vue de la réalisation de cette action, l'organisme a établi des relations avec un acteur en régions (région, département, commune)
- En vue de la réalisation de cette action, l'organisme a établi des relations avec un acteur de la vie culturelle française (cinéma, musée, etc.)
- En vue de la réalisation de cette action, l'organisme a établi des relations avec un acteur du domaine de l'éducation (collège, lycée, établissement de l'enseignement supérieur)

5 - Calendrier

Ouverture de la campagne : 19 janvier 2026 au 27 février 2026

Communication des résultats : 26 mars 2026

Versement des subventions : mi-juin à mi-juillet 2026

Les dossiers doivent être adressés à l'adresse mail suivante : dgris-etudes subventions.contact.fct@intradef.gouv.fr

Télécharger

- Visualiser et télécharger le Formulaire CERFA de demande de subvention 2026
  PDF - 668.12 Ko
- Visualiser et télécharger Formulaire CERFA de compte-rendu financier de subvention versée en 2025
  PDF - 75.09 Ko
- Visualiser et télécharger Fiche impact 2026 (demande supérieure à 23 000€)